

## Législature 2021-2026

### N° 60

#### Message du Conseil communal au Conseil général du 14 septembre 2023

#### **Délégation de compétence au Conseil communal pour la réalisation en tant que maître d'ouvrage des travaux d'un montant de CHF 677'000.00 TTC pour l'aménagement d'un carrefour à la route de Tousvents à Estavayer-le-Lac**

---

#### **1. Introduction**

Le projet prévoit l'aménagement d'un carrefour sur la route cantonale de Tousvents à Estavayer-le-Lac pour accéder au nouveau quartier de L'Habitat de la Prillaz avec l'intégration d'une voie de présélection pour tourner à gauche dans le quartier précité et la modification du carrefour existant du chemin de la Moutonnerie. Cet aménagement de carrefour ainsi que le déplacement de la limitation de vitesse 50 km/h conféreront un nouvel accès sécurisé au quartier de la Prillaz et également à l'accès au chemin de la Moutonnerie.

Le projet a été étudié sur la base de l'étude de circulation du plan d'aménagement de détail (PAD) « La Prillaz I » datée du 23.01.2014 qui mentionne le bon fonctionnement et la bonne desserte du quartier avec un carrefour doté d'une simple présélection. Le Service de la mobilité (SMo) et le Service des ponts et chaussées (SPC) ont validé cette typologie de carrefour avec présélection conjointement avec le déplacement du signal 50 km/h.

L'aménagement d'un carrefour sur la route de Tousvents est un objet édilitaire, les coûts sont donc en principe entièrement à la charge de la Commune d'Estavayer, ce qui a été confirmé par le Service des ponts et chaussées (SPC).

Historiquement, le concept initial prévoyait un giratoire. Toutefois suite à une décision politique et sur demande des services cantonaux, l'implantation d'un carrefour standard avec une présélection s'est avérée plus pertinente et a été choisie. Ce changement de type de carrefour a conduit à une réduction substantielle du coût des travaux. Une première clé de répartition prévoyait la prise en charge de l'étude de la branche donnant l'accès au chemin de la Moutonnerie par la Commune et le solde par L'Habitat de la Prillaz.

Etant donné que cette étude de la branche Moutonnerie devait dans tous les cas être réalisée, L'Habitat de la Prillaz a accepté de prendre en charge l'intégralité du projet. L'Habitat de la Prillaz a donc décidé, lors de sa séance du Conseil d'administration du 7 juin 2023, de répondre favorablement à la Commune quant à la prise en charge totale du projet du présent message.

## 2. Description des travaux

- **Superstructure**

La chaussée est dégradée et présente de nombreuses fissures. Un renouvellement de la superstructure s'avère donc nécessaire.

Le projet prévoit l'élargissement de la route cantonale de Tousvents sur une longueur d'environ 215 m, uniquement côté Jura, au lieu-dit « La Prila ». La largeur totale de la chaussée projetée représente une distance d'au minimum 10.20 m en alignement.

Le projet prévoit la réalisation d'un nouvel accès (présélection) au quartier du Champ-de-Lune sur une longueur de 20 m, la suite faisant partie du projet du nouveau quartier. La largeur totale de la chaussée projetée représente une largeur de min. 8 m en alignement.

Les aménagements projetés amélioreront considérablement la sécurité générale pour l'ensemble des usagers de ce tronçon routier et répondent en tous points aux normes en vigueur.

- **Infrastructures**

Le projet relatif à l'évacuation des eaux consiste au déplacement des grilles de chaussées suite à l'élargissement de la route cantonale de Tousvents et la modification du système de récolte des eaux sur le chemin de la Moutonnerie en raison d'un déficit de capacité hydraulique du collecteur existant.

Le projet relatif à l'eau potable et à la défense-incendie consiste en l'application des mesures préconisées par le plan d'infrastructures d'eau potable (PIEP) de l'ancienne Commune d'Estavayer-le-Lac avec la réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable traversant la route cantonale de Tousvents, depuis le nouvel accès au quartier du Champ-de-Lune jusqu'au chemin de la Moutonnerie, afin de réaliser une attente pour un bouclage à plus long terme.

Le projet prévoit la pose d'un tube en attente pour la fibre optique communale ainsi que d'un tube pour le réseau Swisscom.

- **Eclairage public**

Le projet consiste à mettre en place six nouveaux candélabres longeant la route cantonale de Tousvents, depuis le carrefour Tousvents/Champ de la Vigne jusqu'au nouvel emplacement du signal 50 km/h côté Montbrelloz, afin de garantir un éclairage uniforme de la zone de la présélection et de l'îlot au sens des directives en vigueur.

### 3. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux, établi par le Secteur des infrastructures routières de la Commune en collaboration avec un bureau d'ingénieur et sur la base des offres des entreprises déjà reçues, est le suivant :

Travaux en régie	CHF	19'000.00	HT
Installation de chantier	CHF	20'000.00	HT
Essais	CHF	3'000.00	HT
Démolitions et démontages	CHF	18'000.00	HT
Fouilles et terrassements	CHF	45'000.00	HT
Couches de fondation pour surfaces de circulation	CHF	43'000.00	HT
Bordures et pavages	CHF	7'000.00	HT
Chaussées et revêtements	CHF	165'000.00	HT
Signalisation et marquages routiers	CHF	16'000.00	HT
Eclairage public, génie civil et raccordement	CHF	41'000.00	HT
<b>Sous-total - Superstructures</b>	<b>CHF</b>		<b>377'000.00 HT</b>
Installation de chantier	CHF	1'000.00	HT
Canalisations et évacuation des eaux	CHF	19'000.00	HT
Conduites EP et hydrantes (fouilles, tuyaux et raccordements)	CHF	20'000.00	HT
Réseau et services (Fibre optique communale et Swisscom)	CHF	2'000.00	HT
<b>Sous-total - Infrastructures</b>	<b>CHF</b>		<b>42'000.00 HT</b>
Ingénieur civil	CHF	72'000.00	HT
Emprises de terrains, y compris frais du Registre foncier	CHF	50'000.00	HT
Géomètre	CHF	20'000.00	HT
Autorisation	CHF	10'000.00	HT
<b>Honoraires et frais</b>	<b>CHF</b>		<b>152'000.00 HT</b>
<b>Divers et imprévus 10 %</b>	<b>CHF</b>		<b>57'000.00 HT</b>
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>		<b>628'000.00 HT</b>
TVA 7.7 %	CHF	48'356.00	HT
<b>TOTAL TTC Arrondi</b>	<b>CHF</b>		<b>677'000.00 TTC</b>

### 4. Financement

Le montant de CHF 677'000.00 TTC sera intégralement financé par L'Habitat de la Prillaz SA selon des modalités à définir entre L'Habitat de la Prillaz SA et la Commune d'Estavayer ; ces travaux n'impacteront pas les liquidités courantes communales et ne créeront aucune charge d'intérêts.

L'investissement sera inscrit à l'actif du bilan et amorti sur une période d'utilisation de 40 ans, soit 2.5% par année. La participation financière de L'Habitat de la Prillaz SA sera inscrite au passif du bilan comme une subvention d'investissements d'entreprises privées et amortie sur la même durée.

Les amortissements annuels comptabilisés en charges et produits seront de montants identiques, imputés dans la rubrique 61500, et de ce fait n'impacteront pas le résultat financier annuel.

## 5. Budget prévisionnel d'exploitation

Coûts d'exploitation : s'agissant d'une route cantonale, le Canton facturera les frais d'entretien de la partie communale sur la base de la loi sur les routes, soit environ CHF 2'000.00 par année.

## 6. Conclusion

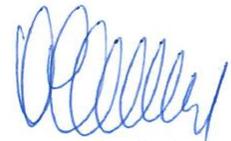
Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir donner son accord pour une délégation de compétence pour la réalisation en tant que maître d'ouvrage des travaux d'un montant de CHF 677'000.00 TTC pour l'aménagement d'un carrefour à la route de Tousvents à Estavayer-le-Lac.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 21 août 2023.



Eric Chassot  
Syndic

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL



Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseillère communale responsable** : Carole Raetzo, Dicastère de l'environnement et de l'énergie

**Annexes** : - Annexe I : Plan de localisation  
- Annexe II : Plan de situation

## Annexe I : Plan de Localisation





